

RÉUNION DU 20 JUIN 2022

Étaient présents : M. Yves AUMAITRE, Maire, Mrs PARROT, CHAPUT et DUBRANLE, adjoints au Maire, Mmes CLAUDAUD, PATURAUD et HUBERSON, Mrs AUPETIT, LAFORET, AUCHARLES, DAUPHIN, BATISE, DESMAISON et F.CHAPUT. Était excusée : Mme LACELLE. Catherine LACELLE a donné pouvoir à Aude Huberson

➤ INFORMATION SUR LA DÉLÉGATION DU MAIRE

Néant

➤ APPEL À CANDIDATURE POUR L'OPÉRATION « REVITALISER SON CENTRE-BOURG DANS UN CADRE DE GESTION DURABLE DE L'ESPACE ET DU FONCIER »

Après renseignements pris, il s'avère que le projet porté par notre commune, à savoir l'aménagement d'un parcours sportif et/ou touristique en centre bourg, ne peut se faire car la zone retenue est classée en zone humide ; aucun aménagement ne peut y être réalisé. Par ailleurs, l'appel à candidature est complet ; aucun fonds ne peut nous être accordé. D'autre part, pour faire suite à la dernière séance du conseil municipal, la « Commission de promotion du bourg » est composée comme suit : Monsieur le Maire, Aude Huberson (responsable), Franck Chaput, Michel Dubranle, Bernard Parrot et Gérard Chaput.

➤ ACQUISITIONS DE TERRAINS

La commune souhaite acquérir des terrains dans le bourg afin d'augmenter sa réserve foncière et ainsi développer son habitat. Deux propriétaires sont actuellement démarchés. Le conseil municipal propose, à l'unanimité, un prix d'achat ferme de 5 € le mètre carré. Il précise que pour le terrain d'une superficie de 3.887 m², l'acquisition ne sera que partielle car il souhaite que le droit de passage, dont il a été fait état, reste propriété du propriétaire actuel.

➤ PROJET D'HABITATS PARTAGÉS : PRÉSENTATION

Le projet d'un habitat partagé déjà évoqué lors d'une précédente réunion ne sera pas réalisé, comme souhaité, sur le terrain de football annexe en raison de nombreuses contraintes administratives. La délibération du conseil municipal vendant le terrain au porteur du projet n'a donc plus lieu d'être. Ce projet, qui pour rappel consiste en la construction d'une maison d'habitation partagée avec assistance pour 8 séniors qui pourront ainsi bénéficier d'espaces privatifs et communs adaptés, devrait toutefois être implanté sur un autre terrain situé en centre bourg. Monsieur le Maire précise que la même société projette également de construire sur Azérables, et toujours en centre bourg, une autre structure du même type pour permettre l'accueil de personnes atteintes d'Alzheimer mais dont le stade de la maladie laisse encore à celles-ci une certaine autonomie.

➤ VENTE DE BIENS DE SECTIONS : RÉSULTAT DE LA CONSULTATION ET SUITE À DONNER AUX DEMANDES

Les résultats de la consultation qui a eu lieu le 23 avril 2022 sont les suivants :

- Bien de section D832 – Elisabeth METON : l'accord de la majorité des électeurs ayant été atteint, le conseil municipal se prononce pour la vente dudit bien de section.
- Bien de section D831 – M. Mme Gilbert BERNUT : l'accord de la majorité des électeurs ayant été atteint, le conseil municipal se prononce pour la vente dudit bien de section.

- Bien de section E1382 – Annie CLAMARON : l'accord de la majorité des électeurs ayant été atteint, le conseil municipal se prononce pour la vente dudit bien de section.
- Bien de section C1241 – Lucette DEMARET : l'accord de la majorité des électeurs ayant été atteint, le conseil municipal se prononce pour la vente d'une partie dudit bien de section. Pour rappel, le prix de vente a été fixé à 0,50 € le mètre carré.

➤ ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR VISIOCONFÉRENCE : CHOIX À INTERVENIR

Accord unanime du conseil municipal pour l'acquisition de ce matériel. Coût de l'investissement : 3.943,34 € HT, soit 4.732,01 € TTC.

➤ ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS POUR LE SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Le conseil municipal accepte, à la majorité (13 voix pour et 2 voix contre), de procéder au recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée pour une période d'un mois pour effectuer le scan des documents d'urbanisme et les insérer dans le logiciel métier. La période exacte du recrutement est laissée à l'appréciation du secrétariat.

➤ PROJET ÉOLIEN LIF – COMMUNE DE VAREILLES ET DE SAINT SULPICE LES FEUILLES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2022- 050-09 du 11 mai 2022, le conseil municipal a décidé de déposer un mémoire auprès de la Cour Administrative d'appel de Bordeaux afin de soutenir l'arrêté inter préfectoral des préfetures de la Creuse et de la Haute Vienne n° 2022/008 du 27 janvier 2022 aujourd'hui remis en cause par un recours déposé par la société Escofi et enregistré sous le n° 22BX00939. Après renseignements pris, il s'avère que, devant la Cour Administrative d'Appel, les dispositions de l'article R431- 11 du Code de la Justice Administrative posent le principe de l'obligation du ministère d'avocat pour l'ensemble des litiges. Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne pour ce dossier Maître Anne-Sophie TURPIN – avocate au barreau de Limoges.

➤ AFFAIRES DIVERSES

- **Logements locatifs** : Pour finir, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le projet de Creusalis pour la construction d'un parc de 5 voire 6 pavillons locatifs aux conditions suivantes : viabilisation du terrain qui sera vendu à un prix symbolique, prise en charge de 7,50 % du coût de la construction des maisons et prise en charge de la garantie d'emprunt à hauteur de 50 %.
- **Club des aînés** : le conseil municipal est informé qu'une administrée de la commune souhaite former un club des aînés. Pour cela, elle organise une réunion ouverte à tous le mercredi 22 juin 2022 à 14H00 à la salle polyvalente.
- **Prévention Routière** : une action de la prévention routière sera organisée à la salle polyvalente de notre commune le 2 juillet prochain.

Les autres affaires diverses sont consacrées à la recherche de signaleurs pour le Tour du Limousin qui empruntera les routes de notre commune le 16 août prochain, à l'installation de prises de courant supplémentaires à la supérette (coût financier à la charge du preneur) et à l'installation d'internet au garage communal, soit par une connexion câblée soit par une Box de poche, afin de déplacer la gestion du réseau d'eau potable et ainsi alléger le réseau internet du secrétariat de la mairie.